



FÉDÉRATION  
**ADDICTION**  
Prévenir | Réduire les risques | Soigner



# **PLFSS 2026 : les haltes soins addictions prolongées de deux ans, une avancée fragile.**

## **Il est temps de pérenniser le dispositif**

Paris, le 16 décembre 2025

**Avec l'adoption du PLFSS 2026, le Parlement vient de voter la prolongation de deux ans de l'expérimentation des haltes soins addictions, évitant leur fermeture immédiate. Mais leur pérennisation est une nouvelle fois repoussée alors qu'une telle décision est étayée par près de dix ans d'évaluations convergentes. Alors que toutes les études démontrent leur efficacité pour la santé publique et la tranquillité des quartiers, nos organisations, engagées de l'accompagnement social et de santé et dans la réduction des risques, appellent à inscrire les haltes soins addictions dans le droit commun sans attendre 2027.**

L'Assemblée nationale a adopté définitivement, ce 16 décembre 2025, le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) intégrant un article prolongeant l'expérimentation des haltes soins addictions (HSA) jusqu'au 31 décembre 2027.

Cette décision évite la fermeture programmée, dès la fin de l'année, des deux HSA actuellement en activité à Paris et Strasbourg. Cette prolongation était indispensable tant pour les personnes accompagnées que pour les quartiers concernés : sans elle, des centaines de consommations quotidiennes, jusqu'ici encadrées, auraient été renvoyées dans l'espace public dès le 1<sup>er</sup> janvier, avec des conséquences graves en matière de santé publique et de tranquillité urbaine.

Pour autant, cette décision est fragile et insuffisante. L'expérimentation est une nouvelle fois prolongée sans perspective claire de pérennisation. Pourtant toutes les évaluations disponibles convergent en faveur de l'inscription de ce dispositif dans le droit commun et les débats au Parlement ont montré qu'il était possible de trouver une majorité pour voter cette mesure

.../...

## **Des résultats positifs reconnus par toutes les évaluations scientifiques**

Anciennement appelées « salles de consommation à moindre risque », deux haltes soins addictions sont expérimentées en France depuis 2016, à Paris et Strasbourg, à la suite de l'adoption de la loi de modernisation de notre système de santé.

L'ensemble des évaluations menées depuis confirme leur utilité :

- En 2021, [l'évaluation de l'INSERM](#) a démontré que les HSA réduisent significativement les risques sanitaires pour les usagers (diminution des passages aux urgences, baisse des contaminations au VIH et aux hépatites, économies de santé estimées à plusieurs millions d'euros). Elle montre également que les usagers fréquentant les HSA commettent moins de délits et que ces dispositifs réduisent nettement les traces de consommation dans l'espace public (seringues, matériel, injections visibles). L'INSERM soulignait par ailleurs leur forte acceptabilité sociale : 80 % des Français se déclarent favorables aux HSA, sans impact négatif constaté sur le marché immobilier des quartiers concernés.
- En 2024, [le rapport conjoint de l'inspection générale de l'administration \(IGA\) et de l'inspection générale des affaires sociales \(IGAS\)](#) recommandait explicitement d'inscrire les HSA dans le droit commun et de permettre l'ouverture de nouvelles structures dans les territoires confrontés à des scènes de consommation de rue. Les inspections générales rappellent notamment que les deux HSA existantes ont permis d'éviter près de 550 000 consommations dans l'espace public depuis leur ouverture et qu'elles n'engendrent pas de délinquance.
- En 2025, [l'étude qualitative pilotée par les Hospices civils de Lyon](#) confirme que les HSA s'intègrent pleinement dans une offre médico-sociale adaptée aux publics les plus précaires, permettant d'initier et de maintenir des parcours de santé qui n'auraient, pour beaucoup, jamais pu s'engager autrement.

Alors que les débats politiques s'enlisent, les évaluations scientifiques convergent : les haltes soins addictions sont des outils efficaces de réduction des risques et d'accès aux soins, au bénéfice de personnes très éloignées du système de santé classique, tout en contribuant à l'amélioration de l'espace public.

### **Pour mémoire : qu'est-ce qu'une halte soins addictions ?**

Les haltes soins addictions sont des dispositifs offrant un espace sécurisé de consommation de produits psychoactifs sous la supervision de professionnels de santé, assorti d'un accompagnement sanitaire et social. Elles s'adressent principalement à des personnes en très grande précarité, contraintes de consommer dans la rue et souvent éloignées des dispositifs de soins. Expérimentées en France depuis 2016, les HSA existent depuis les années 1980 chez nos voisins européens ainsi qu'au Canada et en Australie.

.../...

## **Il est temps pour la politique de cesser d'ignorer les faits**

Addictions France, AIDES, la Fédération Addiction, la Fédération des acteurs de la solidarité avec Gaïa-Paris et Ithaque, gestionnaires des salles de Paris et Strasbourg, saluent la décision — indispensable — d'éviter une fermeture brutale de ces dispositifs. Mais cette prolongation ne saurait masquer une réalité préoccupante : les pouvoirs publics continuent de retarder une décision de pérennisation pourtant largement étayée, y compris par des rapports commandés... par les pouvoirs publics eux-mêmes.

Depuis près de dix ans, les évaluations scientifiques, administratives et de terrain sont claires, convergentes et sans ambiguïté. Elles démontrent l'efficacité des haltes soins addictions en matière de santé publique, de réduction des nuisances et de tranquillité des quartiers. Continuer à repousser leur pérennisation revient à faire prévaloir des considérations politiciennes sur des résultats objectivés, au mépris des données disponibles et des recommandations des autorités d'expertise.

Nos organisations appellent donc le gouvernement et les parlementaires à rompre avec cette logique d'attentisme : il faut inscrire dès maintenant les haltes soins addictions dans le droit commun et permettre l'ouverture de nouvelles structures là où des scènes de consommation de rue et des besoins sanitaires majeurs sont identifiés.

---

### **Contacts presse :**

- **Addictions France** : Noémie Soula, 06 82 72 78 67, presse@addictions-france.org
- **Fédération Addiction** : Benjamin Tubiana-Rey, 06 15 62 81 08, b.tubiana-rey@federationaddiction.fr
- **Fédération des acteurs de la solidarité** : Charlotte Abello, charlotte.abello@federationsolidarite.org
- **Gaïa-Paris** : Élisabeth Avril, elisabeth.avril@gaiaparis.fr
- **Ithaque** : Gauthier Waeckerle, g.waeckerle@ithaque-asso.fr